



Madame
Doris Leuthard
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
3003 Berne

Références

Date

24 OCT. 2018

Consultation : Révision totale de l'ordonnance sur les interventions et les tâches des entreprises de transport titulaires d'une concession dans des situations particulières ou extraordinaires

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 10 juillet 2018, vous nous avez priés de prendre position au sujet de l'affaire mentionnée sous rubrique. Le canton du Valais vous remercie pour la possibilité ainsi offerte. Nous nous permettons de formuler les remarques suivantes:

A notre avis, l'ordonnance soumise apporte les conditions cadres nécessaires à permettre un état de préparation adéquat pour les situations pouvant impacter notre pays. L'ensemble des éléments constituent une base permettant également d'agir au profit de la protection de la population mais également en vue d'assurer les bases d'existence de cette dernière.

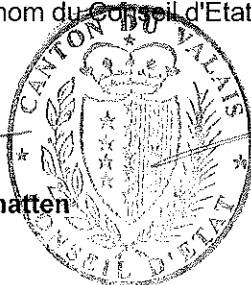
Nous nous permettons de relever l'intégration des éléments de conduite cantonaux dans les textes. Cependant, nous trouverions judicieux d'y intégrer l'état-major fédéral de conduite protection population (EMFPP), en tant que tel, ceci malgré le fait que l'OFT y soit intégré dans tous les cas.

En vous remerciant de nous avoir consulté sur ce sujet, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

Esther Waeber-Kalbermatten



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à konsultationen@bav.admin.ch

